



Comité consultatif gouvernemental

Buenos Aires, 20 novembre 2013

Communiqué du GAC - Buenos Aires, Argentine

I. Introduction

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Buenos Aires pendant la semaine du 16 novembre 2013. 56 membres ont participé aux réunions du GAC, avec un membre du GAC participant à distance, et cinq observateurs. Le GAC remercie vivement l'hôte local, NIC Argentina, pour son soutien.

Au début de sa réunion le GAC a exprimé sa sympathie et sa solidarité envers la population et le gouvernement des Philippines après la récente catastrophe du typhon Haiyan.

II. Avis du GAC au Conseil d'administration¹

1. Avis de sauvegarde de catégories 1 et 2

Le GAC salue la réponse du Conseil au communiqué du GAC de Beijing sur les avis de sauvegarde de catégories 1 et 2. Le GAC a reçu des informations utiles concernant la mise en œuvre des sauvegardes au cours de ses discussions avec le comité du programme des nouveaux gTLD. Les membres du GAC ont demandé des éclaircissements sur un certain nombre de questions et attendent la réponse de l'ICANN.

- a. Le GAC souligne l'importance de son avis de Beijing sur les registres « d'accès restreint », notamment en ce qui concerne le besoin d'éviter une préférence indue et / ou un désavantage indu.

i. Le GAC demande

1. Un briefing expliquant si le Conseil estime que les spécifications de l'engagement d'intérêt public (PIC) existantes (y compris 3c) respectent entièrement cet avis.
- b. Le GAC demande des informations sur les implications de politique publique des enchères pour résoudre le conflit de chaînes (y compris les candidatures de la communauté).

¹ Pour suivre l'historique et l'évolution des avis du GAC au Conseil, veuillez visiter le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

- c. Le GAC considère que les opérateurs de registre des nouveaux gTLD devraient être informés de l'importance de la protection des enfants et de leurs droits conformément à la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
- d. **Le GAC recommande au Conseil d'administration :**
 - i. de ré-catégoriser la chaîne .doctor dans la catégorie 1 des avis de sauvegarde des secteurs très réglementés, et d'attribuer ces domaines exclusivement aux médecins légitimes. Le GAC fait remarquer les fortes implications pour la protection des consommateurs et la confiance des consommateurs, ainsi que la nécessité d'établir des normes éthiques appropriés en matière médicale, exigées par le secteur médical en ligne afin que celui-ci soit pleinement respecté.
- e. Le GAC salue la communication du Conseil avec les candidats en ce qui concerne les gTLD ouverts et fermés, mais demande une **clarification écrite** de la manière dont les chaînes sont identifiées comme étant génériques.

2. **Objections du GAC aux demandes de candidature spécifiques (réf. communiqué de Beijing 1.c.)**

a. **.guangzhou (IDN en chinois), .shenzhen (IDN en chinois), et .spa**

Tel que signalé dans le communiqué de Durban, des discussions entre les parties intéressées sont en cours.

i. **Le GAC recommande au Conseil d'administration :**

- 1. de ne pas poursuivre au-delà de l'évaluation initiale tant que les parties concernées ne parviennent pas à un accord.
 - a. La candidature pour .guangzhou (IDN en chinois - candidature numéro 1-1121-22691)
 - b. La candidature pour .shenzhen (IDN en chinois - candidature numéro 1-1121-82863)
 - c. Les candidatures pour .spa (candidature numéro 1-1309-12524 et 1-1619-92115)
- b. Le GAC note que la demande de .yun (numéro de demande 1-1318-12524) a été retirée.
- c. Le GAC se réjouit de l'acceptation par le Conseil de son avis du communiqué de Durban sur la candidature .Thai.
- d. Le GAC a demandé au Conseil une mise à jour sur l'état actuel de la mise en œuvre de l'avis du GAC pour .amazon.

3. **.wine et .vin :**

Le GAC a pris note des développements concernant les deux chaînes .wine et .vin de ses réunions précédentes de Beijing et de Durban.

Les membres du GAC ont entrepris des discussions approfondies pour analyser les différents points de vue sur ces candidatures, et les protections associées aux indications géographiques (IG).

Le GAC considère que des sauvegardes appropriées contre les possibles abus de ces nouveaux gTLD sont nécessaires.

Après une analyse approfondie et consciencieuse, certains membres sont d'avis que les sauvegardes existantes décrites au communiqué du GAC de Beijing et mises en œuvre par le Conseil de l'ICANN sont appropriés et suffisants pour faire face à la possibilité potentielle d'abus des nouveaux gTLD .wine. et .vin. Ces membres se félicitent de la réponse du Conseil à ces sauvegardes, qui interdisent une utilisation frauduleuse ou trompeuse des noms de domaine. Ils estiment qu'il serait inapproprié et un grave problème si les paramètres convenus au niveau international sur les indications géographiques devaient être reconçus par l'ICANN. Les protections actuelles pour les indications géographiques sont le résultat de négociations soigneusement équilibrées. Toute modification apportée à ces mesures de protection est plus correctement négociée entre les experts en matière de propriété intellectuelle de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'organisation mondiale du commerce.

D'autres membres considèrent que la délégation des chaînes .wine et .vin devrait rester en attente jusqu'à ce que des sauvegardes supplémentaires suffisantes pour protéger les indications géographiques soient mises en place dans ces chaînes afin de protéger les consommateurs et les entreprises qui dépendent de ces IG ou bien qu'une entente ait été conclue pour la protection mondiale des IG par le biais de forums internationaux et un large éventail d'accords commerciaux majeurs. Compte tenu de ce contexte changeant, ils se félicitent des négociations en cours en face-à-face entre les candidats pour .wine et .vin et les producteurs de vin, visant à protéger leurs actifs et les intérêts des consommateurs, tout en tenant compte des préoccupations de politique publique des gouvernements.

Le Conseil souhaitera peut-être de comprendre clairement le contexte juridique complexe et politiquement sensible sur cette question, afin d'examiner les prochaines étapes dans le processus de délégation des deux chaînes. Les membres du GAC peuvent souhaiter d'écrire au Conseil pour élaborer par la suite leurs points de vue.

4. Protection des organisations intergouvernementales (OIG)

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. Le GAC, conjointement avec les organisations intergouvernementales, s'engage à poursuivre le dialogue avec le NGPC sur la finalisation des modalités de protection permanente des acronymes des OIG au deuxième niveau, en mettant en place un mécanisme qui :
 1. prévoit un système permanent de notifications au titulaire du nom de domaine potentiel et à l'OIG pertinente pour

prévoir un possible conflit si un titulaire de nom de domaine potentiel voulait enregistrer un nom de domaine correspondant à l'acronyme de cette organisation intergouvernementale ;

2. permette à l'OIG de prévenir opportunément de manière efficace une mauvaise utilisation éventuelle et une confusion ;
3. permette une décision définitive et exécutoire par un tiers indépendant dans le but de résoudre tout désaccord entre une organisation intergouvernementale et un titulaire de nom de domaine potentiel : et
4. soit sans frais ou d'un coût nominal seulement pour l'OIG.

Le GAC s'attend à recevoir la proposition alternative du NGPC répondant adéquatement à cet avis. Les protections initiales pour les acronymes des OIG devraient rester en place jusqu'à ce que le dialogue entre le NGPC, les OIG et le GAC assurant la mise en œuvre de cette protection soit conclu.

5. Lancement du programme spécial pour les TLD géographiques et communautaires

Le GAC reconnaît l'importance d'inclure les priorités du gouvernement et les chaînes de noms pertinentes au niveau local pour la réussite du lancement et la poursuite de l'administration des TLD géographiques et communautaires.

Le GAC apprécie que le centre d'échange d'information sur les marques (TMCH) soit un important mécanisme de protection des droits applicable à tous les nouveaux gTLD et joue un rôle majeur en tant que filet de sécurité pour la protection des droits de marque à travers le paysage des nouveaux gTLD.

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. que l'ICANN fournisse des éclaircissements revêtant un caractère urgent sur le programme de lancement proposé pour les cas spéciaux.

6. Protection des noms de la Croix rouge / Croissant rouge

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. d'analyser plus profondément la manière dont les protections existantes devraient s'appliquer aux mots « Croix rouge », « Croissant rouge » et aux appellations connexes au premier et au deuxième niveau en ce qui concerne spécifiquement les entités nationales de la Croix rouge et du Croissant rouge, et de donner par la suite son avis au Conseil à ce sujet.

7. .islam et .halal

- a. Le GAC a pris note des lettres envoyées par l'OIC et le président de l'ICANN par rapport aux chaînes .islam et .halal. Le GAC a déjà fourni son avis dans le communiqué de Beijing, quand il a conclu ses discussions sur ces

chaînes. Le président du GAC répondra à la correspondance de l'OIC en conséquence, en notant les plans de l'OIC de tenir une réunion au début décembre. Le président du GAC répondra également à la correspondance du président de l'ICANN en termes similaires.

III. Activités entre les unités constitutives

1. Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions génériques (*Generic Names Supporting Organization - GNSO*)

Le GAC s'est réuni avec la GNSO et a salué le travail préliminaire qui a été réalisé afin d'identifier les meilleurs moyens pour la participation précoce du GAC dans les processus de développement de politiques ayant des aspects potentiels de politique publique. Un groupe de travail conjoint GAC / GNSO sera créé pour développer des options de mise en œuvre plus détaillées entre les sessions.

2. Réunion avec les membres du groupe de travail d'experts sur le service d'annuaire des gTLD (*EWG*)

Le GAC s'est réuni avec le groupe de travail d'experts (EWG) et a échangé des points de vue sur le modèle proposé par le groupe d'experts pour le service d'annuaire de prochaine génération. Les membres du GAC ont mis l'accent sur un éventail de questions, y compris l'importance des lois de protection de données applicables, l'équilibre entre les éléments de données publiques limitées, et le processus d'accréditation pour permettre l'accès aux données limitées à des fins légitimes. Le GAC se félicite de l'occasion de continuer son engagement avec le groupe de travail d'experts.

3. Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions géographiques (*Country Code Names Supporting Organization - ccNSO*)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a reçu des informations sur des groupes de travail de la ccNSO concernant le processus de développement de politiques et le cadre de l'interprétation et le groupe d'étude portant sur les noms de pays. Le GAC s'est engagé de manière continue à ces questions qui ont des implications sur la politique publique, et continuera son travail en étroite collaboration avec la ccNSO.

4. Réunion avec la deuxième équipe de révision de la responsabilité et la transparence (*ATRT 2*)

Le GAC est reconnaissant pour le travail entrepris par l'ATRT2 et a discuté avec les membres de l'équipe de révision leurs projets de recommandations et leur rapport, tout en signalant qu'il était de grande valeur pour avoir une perspective externe concernant le travail et les activités du GAC. Le GAC a déjà fait des progrès par rapport à l'engagement précoce dans les processus de développement de politiques, une plus grande transparence et une amélioration des méthodes de travail, mais reconnaît qu'il reste toujours des questions à aborder, notamment en matière de sensibilisation. Les membres du GAC ont

fait remarquer que le GAC fournit des avis politiques, pas d'avis juridiques. Le GAC a signalé que chaque membre travaille déjà dans le cadre du code de conduite de leur propre gouvernement.

5. Réunion avec le groupe d'enregistrement de marques (BRG)

Le GAC s'est réuni avec le groupe d'enregistrement de marques pour discuter de leur proposition pour un processus simplifié en vertu d'un avenant au contrat de registre pour l'approbation des noms de pays et des codes à 2 lettres et caractères au deuxième niveau. Le GAC a entrepris l'examen de cette proposition et a répondu au BRG en temps opportun.

Le GAC remercie chaleureusement la GNSO, l'EWG, la ccNSO, et l'ATRT2, qui se sont réunis conjointement avec le GAC, ainsi que tous ceux au sein de l'ICANN qui ont contribué au dialogue avec le GAC à Buenos Aires.

IV. Questions internes

1. **Nouveaux membres et observateurs** - Le GAC souhaite la bienvenue au Commonwealth de la Dominique et Monténégro en tant que membres, à l'organisation de la coopération islamique et à l'union des télécommunications des Caraïbes en qualité d'observateurs.
2. **Secrétariat du GAC** - Les consultants indépendants et le groupe australien d'amélioration continue, ont commencé à fournir des services de secrétariat supplémentaires au sein du GAC. Une série de mesures pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du GAC est progressivement mise en œuvre.
3. **Direction du GAC** - Le GAC se félicite de la réélection des vice-présidents actuels (l'Australie, la Suisse et Trinité-et-Tobago) pour un nouveau mandat. La question d'une éventuelle augmentation du nombre de vice-présidents afin de mieux représenter les régions et de gérer la charge de travail a été soumise au groupe de travail du GAC sur les méthodes de travail pour l'analyse et le rapport.
4. **Nouveaux gTLD** - Lors de la réunion de l'ICANN à Durban, le GAC a formé un groupe de travail pour commencer à prendre en considération l'examen des résultats potentiels en matière de politique publique pour les futures séries des nouveaux gTLD. Ce groupe de travail a mis l'accent sur les questions liées à la protection des noms géographiques, aux processus associés à des communautés identifiées, et au développement des questions portant sur l'économie et le soutien aux candidats. Les résultats du groupe de travail sur les noms géographiques devraient être présentés à la communauté lors de la 49e réunion de l'ICANN à Singapour. Le GAC

espère pouvoir discuter ces questions avec la communauté lors des prochaines réunions.

5. **Méthodes de travail** - Lors de la réunion de l'ICANN à Durban le GAC a formé un groupe de travail pour étudier les améliorations aux méthodes de travail du GAC. Une série de mesures immédiates ayant été identifiées a été progressivement mise en œuvre. D'autres questions seront aussi abordées progressivement en coordination avec les initiatives connexes, y compris le processus de l'ATRT2.
6. **Réunion de haut niveau** - Une réunion de haut niveau des gouvernements se tiendra à Londres en juin 2014, en même temps que les réunions de l'ICANN et du GAC. L'ordre du jour de la réunion devrait être terminé à Singapour.

V. Prochaine réunion

Le GAC se réunira à nouveau à l'occasion de la 49e réunion de l'ICANN à Singapour.